

EXPOSITION AUX ONDES RADIO

FICHE N°2.2

Où s'appliquent les seuils OMS¹ ? Dans quels lieux ?

Les ondes radio sont indispensables à plusieurs services : radio, télévision, téléphonie mobile, connexions wifi, portiques antivol, télécommandes...

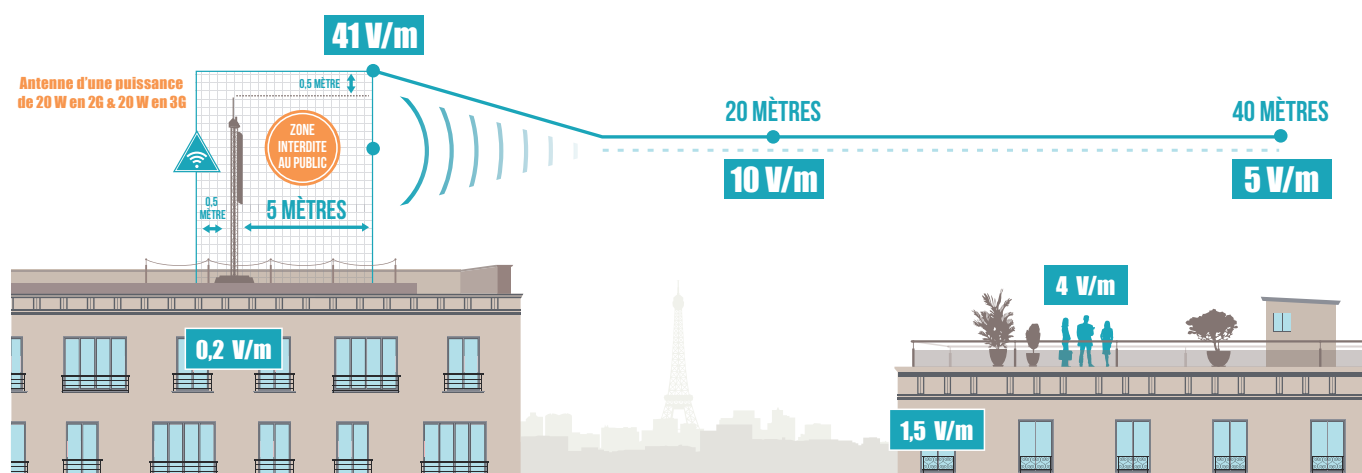
Mais l'exposition aux ondes radio peut susciter des inquiétudes, voire des oppositions.

Les seuils et les niveaux d'exposition deviennent alors un sujet central dans le débat.

Différents chiffres sont invoqués, mais plusieurs éléments du débat sont souvent occultés, en particulier sur les lieux et les pays où les seuils OMS sont appliqués.

EN FRANCE, L'EXPOSITION AUX ONDES RADIO DOIT TOUJOURS ÊTRE INFÉRIEURE AUX SEUILS OMS DANS TOUS LES LIEUX ACCESSIBLES AU PUBLIC².

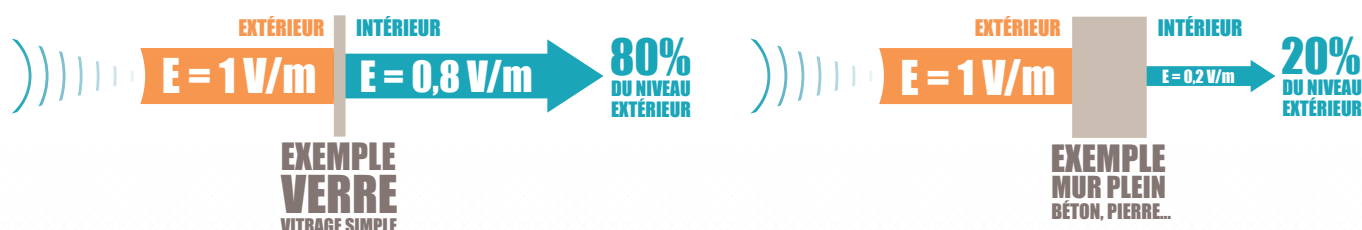
Estimation de l'exposition aux ondes radio émises par l'antenne-relais située sur le toit



L'obligation réglementaire de respecter les seuils OMS inclut les toits et les terrasses à proximité immédiate des antennes car il s'agit de lieux accessibles au public. L'exposition peut dépasser les seuils uniquement dans les lieux dont l'accès est interdit au public, c'est-à-dire à l'intérieur d'un périmètre balisé de quelques mètres qui entoure l'antenne.

Les lois de la physique veulent que l'exposition aux ondes radio diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du faisceau de l'antenne, ainsi qu'à chaque obstacle (murs...). De facto, l'exposition aux émetteurs de radio ou aux antennes-relais est très inférieure aux seuils OMS à l'intérieur des habitations.

Réduction de l'exposition (E) par les fenêtres et les murs



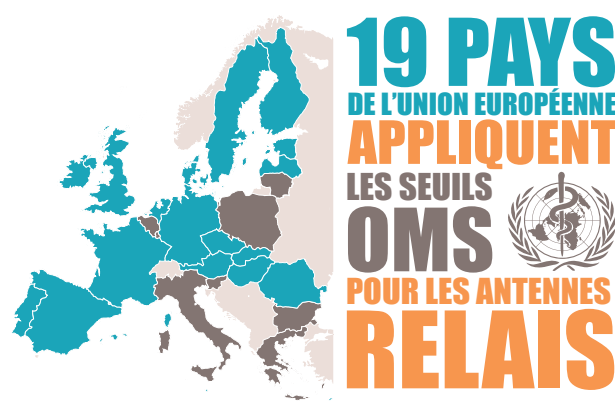
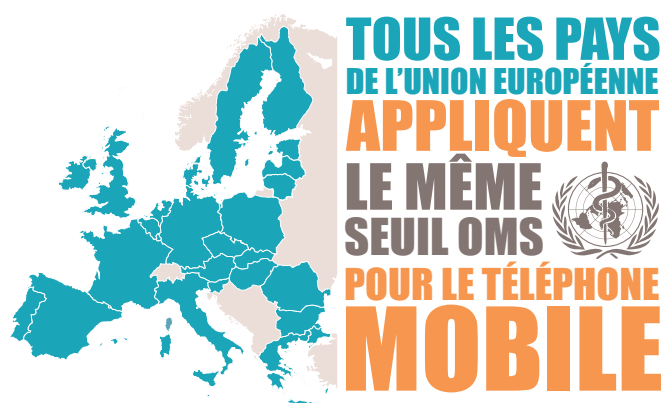
¹ Seuils OMS : Seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé et établis par la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements Non-Ionisants (ICNIRP) ou l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE)
² Décret n°2002-775 du 3 mai 2002

source : CSTB pour COMOP, 2010

Où s'appliquent les seuils OMS³ ? Dans quels pays ?

LES SEUILS OMS EN VIGUEUR EN FRANCE SONT AUSSI EN VIGUEUR DANS DE NOMBREUX PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES AUTRES CONTINENTS.

Seuils OMS  appliqués dans l'Union Européenne 



Doit-on s'aligner sur les pays qui ont des seuils plus faibles pour les antennes-relais ?

Au plan scientifique, les autorités sanitaires indiquent qu'il n'existe aucune raison de modifier les seuils OMS. Alors que les interrogations sanitaires portent sur l'exposition locale (usage du mobile contre l'oreille), il est intéressant de noter que les pays qui sont sortis des seuils OMS pour les antennes-relais n'ont pas modifié le seuil de 2 W/kg appliqué aux téléphones mobiles.

Au plan sociétal, les nouveaux seuils n'ont ni répondu aux inquiétudes, ni rendu les antennes-relais plus acceptables. Le déploiement des réseaux mobiles est tendu et très difficile dans les pays qui sont sortis des seuils OMS. Enfin, les chiffres cités sont parfois faux : **le chiffre de 0,6 V/m n'est en vigueur et n'a été en vigueur nulle part au monde.** En particulier, il n'y a jamais eu de seuil réglementaire à 0,6 V/m à Salzbourg ou à Valence.

Doit-on réduire les seuils d'exposition aux antennes-relais au titre du principe de précaution ?

Les autorités publiques françaises (ANSES, Ministères chargés de la Santé et de l'Ecologie) indiquent qu'il n'y a pas lieu de réduire les seuils OMS appliqués aux antennes-relais au titre du principe de précaution⁴.

Cette conclusion vaut pour tous les seuils OMS d'exposition du public aux ondes radio. En d'autres termes, **une décision de réduire les seuils uniquement pour les antennes-relais en invoquant le principe de précaution serait discriminatoire, sans cohérence, ni rigueur** puisque les seuils OMS ont le même fondement scientifique pour tous les émetteurs (télévision, radio...).

³ Seuils OMS : Seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé et établis par l'CNIRP et l'IEEE

⁴ Réponse du Ministère de l'Ecologie à la question parlementaire n°114931, publiée au Journal Officiel du 30 août 2011